



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/51/>



Reims, le 16 février 2011

à Monsieur le Préfet de la Marne
Préfecture de la Marne
1, rue de Jessaint
51036 Châlons-en-Champagne cedex

Monsieur le Préfet de la Marne,

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale vient d'apporter une réponse au Syndicat des Enseignants de l'UNSA concernant l'aide administrative dans les écoles.

Vous n'êtes pas sans ignorer que cette aide administrative avait été mise en place suite à un protocole d'accord sur la direction d'école entre le ministère et le SE-UNSA en 2006.

Le Se-UNSA de la Marne vous remercie, Monsieur le Préfet, de prendre toutes les dispositions afin que cette aide administrative soit rétablie au plus vite, au regard des crédits qui vont être attribués à l'emploi aidé conformément à la lettre du Ministre Chatel en date du 15 février.

Vous priant, d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments syndicaux les meilleurs.

Aline GEERAERTS
Secrétaire départementale
du SE-UNSA Marne

En pièce jointe la lettre du ministre